

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 4 juillet 2022 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller siège numéro 4 ;
- Denis Côté, conseiller siège numéro 6.

Est absents :

- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Résolution - Changement de date de la séance ordinaire d'octobre 2022 ;
8. Résolution - Entente intermunicipale - transport collectif et adapté ;
9. Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 4 - Contrat pour divers réaménagements intérieurs Centre Le Sillon ;
10. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
11. Période de questions ;
12. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

022-066

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-067

Item 3 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi du procès-verbal

Item 5 Correspondance

022-068

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 6 juin 2022 jusqu'à la séance prévue en août 2022 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 172 639,46 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 17 666,92 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

022-069

Item 7 **Résolution – Report de la séance ordinaire d'octobre 2022**

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Attendu que conformément à la Loi, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 a été adopté par la résolution numéro 021-116 le 13 décembre 2021 ;

Attendu que ce calendrier prévoyait une séance ordinaire le lundi 3 octobre 2022 ;

Attendu que l'utilisation de la salle du conseil pour la tenue des élections provinciales ce même 3 octobre crée un conflit d'horaire ;

Attendu que pour modifier une date prévue au calendrier de ses séances ordinaires, le Conseil municipal doit adopter une résolution et ensuite publier un avis public faisant état du changement ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que la séance ordinaire prévue le lundi 3 octobre 2022 soit reportée au mardi 4 octobre 2022 à 20 h à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal ;

Qu'un avis public informant les citoyens de cette modification soit publié conformément au règlement numéro 021-165 sur les modalités de publication des avis publics.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 8 **Résolution - Entente intermunicipale - transport collectif et adapté**

Point reporté.

022-070

Item 9 **Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 4 - contrat pour réaménagements intérieurs Centre Le Sillon**

Attendu que le contrat pour la réalisation de divers réaménagements intérieurs au centre le Sillon a été octroyé à Construction Envergure inc. par la résolution 022-024 ;

Attendu que la réalisation de ce contrat est prévue en trois phases ;

Attendu que le paiement de ce contrat est effectué par étape selon les travaux réellement exécutés ;

Attendu que ces paiements doivent faire l'objet de vérifications de l'architecte responsable en collaboration avec la direction générale ;

Attendu que la demande de paiement numéro 4 a été présentée et approuvée par l'architecte et la direction générale ;

Attendu que des travaux supplémentaires d'une somme de 29 346,70 \$ ont été nécessaires jusqu'à maintenant ;

Attendu que ces travaux supplémentaires ne pouvaient être planifiés puisqu'ils ont été mis en évidence lors de la réalisation des travaux prévus ;

Attendu que conformément aux clauses du contrat une retenue de 10 % est applicable aux demandes de paiement pendant la réalisation des travaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la demande numéro 4 du contrat pour divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon pour la somme de 8 065,58 \$ incluant toutes les taxes et la retenue de 10 %.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 10 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 11 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 13 et se termine à 20 h 34 pour une durée de 21 minutes.

Item 12 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 34.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.